



Termes de référence pour le recrutement d'un Auditeur Interne pour le Projet d'Équité et de Renforcement du Système Éducatif (PERSE)

I. Contexte

1. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a bénéficié d'un financement de la Banque Mondiale d'un montant de 800 millions USD, dont 444 millions USD sous forme de crédit et 356 millions USD sous forme de don. Ce financement est exécuté dans le cadre du projet PERSE et contribue à la mise en œuvre de la politique de gratuité de l'enseignement primaire lancée par le Président de la République dès la rentrée scolaire 2019/2020. Les activités de mise en œuvre du projet PERSE sont exécutées par les Directions et Services de l'administration du Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et technique (MEPST) en vue d'opérationnaliser des réformes stratégiques prioritaires destinées à consolider, à asseoir et à pérenniser l'application de cette importante mesure.
2. Les fonds de ce financement sont décaissés, en faveur du Trésor public, sous forme d'appui budgétaire direct liés à des résultats convenus dans l'Accord de financement, soit 700 millions USD, et sous forme de fonds d'investissement pour soutenir la mise en œuvre des activités destinées à réaliser lesdits résultats, soit 100 millions USD dont 15 millions USD sont affectées aux activités de lutte contre les VBG en milieu scolaire, notamment la prévention et la prise en charge des victimes de AS et HS avec l'appui de UNFPA comme assistance technique dédiée. La responsabilité fiduciaire du fonds d'investissement relève de l'Equipe de coordination du projet.
3. **L'objectif de développement du projet** consiste à réduire le fardeau des frais scolaires sur les foyers, à améliorer l'accès à l'enseignement primaire et à établir les bases d'une éducation de qualité en renforçant les systèmes fondamentaux d'éducation. Pour permettre d'atteindre cet objectif, le projet est structuré en trois composantes qui se soutiennent mutuellement, à savoir :
 - Composante 1 : Accroître l'accès et l'équité en offrant un enseignement primaire gratuit à tous les enfants dans les 10 provinces ciblées ;
 - Composante 2 : Etablir les bases d'une éducation de qualité ;
 - Composante 3 : Renforcer les systèmes de gestion du sous-secteur.
4. Les ressources d'appui budgétaire sont versées progressivement en faveur du Gouvernement au prorata de la performance des résultats obtenus et vérifiés dans la réalisation des activités du projet destiné à renforcer durablement la gestion du système. Ces résultats obtenus, notamment dans les composantes 2 et 3, seront mesurés au moyen d'indicateurs convenus, de commun accord, entre le Gouvernement et la Banque mondiale. Il s'agit des Indicateurs Liés aux Décaissements (ILD). A chaque composante/sous-composante du projet correspond un certain nombre d'indicateurs.

5. Les présents termes de référence sont élaborés en vue de recruter un auditeur interne pour garantir une gestion saine, efficace et efficiente des ressources du projet conformément à l'Accord de financement et aux procédures requises et en vigueur.

II. Fonctions et Responsabilités

Sous la supervision du Coordonnateur, l'Auditeur Interne assure des fonctions selon les exigences du Projet.

L'auditeur interne a pour mission principale de s'assurer de l'application, par le projet, des procédures de gestion administrative et financière, de la gestion financière et de la passation des marchés. Il exécute sa mission en conformité avec les normes internationales régissant la pratique professionnelle de l'audit interne et les procédures généralement admises en la matière.

Le rôle de l'auditeur interne sera essentiellement de :

- S'assurer que les fonctions administratives, financières, comptables et techniques du Projet respectent les manuels d'exécution et des procédures administratives, financières, comptables et de la passation des marchés, aussi bien au niveau des unités de coordination du Projet que des entités bénéficiaires et/ou partenaires ;
- Détecter d'éventuels risques dans l'organisation du Projet et anticiper sur toutes mesures lui permettant d'atteindre ses objectifs avec un maximum d'efficacité et d'efficience ;
- Apporter des propositions d'amélioration continue à l'ECP pour assurer une bonne gouvernance du Projet.

L'Auditeur interne aura pour mission générale de :

- Contrôler et de vérifier le respect de la régularité et de la conformité des procédures internes existantes ;
- Veiller à la bonne application des procédures de gestion des projets, y compris celles relatives à la passation des marchés ;
- Favoriser l'amélioration de la qualité de l'information et faire toute suggestion relative au respect des manuels de procédures et d'exécution du projet ;
- Assurer la mise en place des outils de travail de l'audit interne (charte d'audit et plan d'audit notamment) ;
- Veiller à l'utilisation efficiente des ressources du projet ;
- Veiller à la fiabilisation des données comptables et financières ;
- Sécuriser le patrimoine du projet ;
- Apporter un appui à la coordination du projet.

Il s'acquitte en particulier des tâches suivantes :

A – À titre de la planification :

- ✓ Elaborer le plan d'audit annuel et la matrice des risques afin de définir des priorités cohérentes avec les objectifs du projet. Ce plan sera soumis à l'approbation du Coordonnateur ;
- ✓ Rédiger la Charte de l'Audit interne à soumettre à l'avis de non objection de la Banque mondiale ;
- ✓ Participer à l'évaluation de la planification générale (PTBA) et du plan annuel/trimestriel d'audit.

B – À titre de contrôle/investigation :

- ✓ Exécuter seul ou en équipe les missions d'Audit Interne en conformité avec les normes internationales régissant la pratique professionnelle de l'audit interne et les procédures admises ;
- ✓ Evaluer l'application effective des manuels d'exécution et des procédures et la qualité du système de contrôle interne ;
- ✓ Evaluer la performance du Projet (économie, efficacité, efficacie) en termes de gestion des opérations administratives, comptables, financières, techniques ainsi que de passation des marchés par l'approche des risques et identifier les possibilités d'amélioration ;
- ✓ Identifier les dysfonctionnements opérationnels, en évaluer les conséquences et proposer des moyens appropriés pour y remédier ;
- ✓ Contrôler périodiquement les transactions financières liées aux activités du projet, en s'assurant de leur opportunité, leur régularité, ainsi que des niveaux de risques, fraudes et corruptions éventuelles ;
- ✓ Participer aux inspections physiques des biens et services acquis et des travaux réalisés ;
- ✓ Examiner les dossiers de passation des marchés pour s'assurer du respect des termes des accords de financement, de la qualité et de l'efficacité du classement et de l'archivage des pièces ;
- ✓ Vérifier la sincérité et la fiabilité des informations financières et comptables, ainsi que la sécurité des enregistrements comptables :
 - Eligibilité des dépenses, respect des allocations budgétaires, assurance de leur exhaustivité, de leur régularité
 - Justification des dépenses : contrôle de la force probante et de l'authenticité des pièces justificatives (absence de rature, d'indices de falsification, etc.),
 - Qualité et efficacité du classement et de l'archivage des pièces comptables.
- ✓ Examiner l'efficacité de la protection des actifs : Codification des immobilisations, Système et outils de gestion de la comptabilité matière (inventaire des immobilisations, livres et divers documents d'enregistrement de la comptabilité matière, fiches de stock, etc.), gestion des comptes bancaires et disponibles en caisse ;
- ✓ Evaluer le système d'information et de gestion ainsi que des outils d'aide à la décision existant au sein du Projet et proposer des améliorations ;
- ✓ Examiner la pertinence et le fonctionnement effectif des procédures mises en place pour lutter contre la corruption, notamment la constitution de commissions d'évaluation des offres, les mécanismes mis en place pour recevoir et traiter les plaintes des soumissionnaires, les publications des marchés, ... ;
- ✓ Mener des missions spéciales d'investigation et des contrôles inopinés. Ces investigations et contrôles porteront sur les services administratifs, comptables, financiers, opérationnels et de passation des marchés ainsi que des différents acteurs impliqués à quelque niveau que ce soit dans l'exécution des activités du projet ;
- ✓ Vérifier le respect et la mise en œuvre du PTBA conformément aux allocations budgétaires et catégorielles prévues dans l'accord de financement.

C.- A titre de l'amélioration du contrôle

- ✓ S'assurer de la mise en œuvre des recommandations des audits internes, externes, et des différentes missions de supervision de la Banque mondiale ;

- ✓ Contribuer au renforcement des capacités en termes de maîtrise des procédures des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des projets ;
- ✓ Recommander, le cas échéant, des mesures d'amélioration de la gestion du projet ;
- ✓ Procéder ainsi à l'analyse comparative des indicateurs de performance, en axant cette analyse sur des critères d'efficacité et d'efficience, en se basant notamment sur les normes et pratiques admises du Projet;
- ✓ Examiner la pertinence et le fonctionnement effectif des procédures mises en place pour lutter contre la corruption, notamment la constitution de commissions d'évaluation des offres, les mécanismes mis en place pour recevoir et traiter les plaintes des soumissionnaires, les publications des marchés.
- ✓ Exécuter tous autres tâches qui rentrent dans le cadre de la fonction d'Audit Interne telle que définie par les organisations professionnelles internationales d'Audit Interne, notamment l'IFACI et l'IIA.

III. Profil requis

- ✓ Être titulaire d'un diplôme universitaire (BAC + 5) en Audit, gestion, finances, économie ou équivalent ; avoir la certification en audit interne (Certified Internal Auditor (CIA)) serait un atout ;
- ✓ Être de bonne moralité et se conformer à la politique de la Banque mondiale en matière de fraude, de corruption, de VBG, EAS/HAS ;

Par ailleurs, le candidat ou la candidate devra :

- ✓ Avoir au moins 5 ans d'expérience dans la fonction d'auditeur interne, contrôle de gestion ou de chef de mission en cabinet d'audit ;
- ✓ Avoir une expérience avérée dans la conduite des équipes d'audit (interne/externe) en cabinet, dans une entreprise ou dans un projet. Une expérience dans la mise en place de service ou département d'audit interne dans une entreprise, dans un département ou unité de gestion de projet serait un avantage significatif ;
- ✓ Disposer d'une bonne connaissance des procédures de la Banque mondiale ou de tout autre bailleur des fonds international ;
- ✓ Avoir une bonne expression orale et écrite en français, la connaissance de la langue anglaise serait un atout ;
- ✓ Être capable de créer les conditions propices de travail en équipe ;
- ✓ Avoir une parfaite maîtrise de logiciels bureautiques standards (MS Excel, Word, PowerPoint,) ;
- ✓ Avoir une bonne pratique des logiciels de gestion comptable et financière (TOM²PRO).

IV. Soumission des rapports

L'auditeur interne présente :

- ✓ Un rapport à la fin de chaque mission au Coordonnateur. Celui-ci doit reprendre les observations pertinentes, les risques, les recommandations et les avis de l'entité auditée ainsi que l'opinion d'audit.
- ✓ Un rapport trimestriel et annuel au plus tard dans les vingt (20) jours suivant la clôture au Coordonnateur qui, à son tour a l'obligation de faire suivre à la Banque mondiale et au Comité de Pilotage. Ce rapport synthèse sur ses activités indique notamment l'orientation et la portée de celles-ci, le calendrier des travaux et les progrès réalisés

dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports d'audit interne, externe et de supervision de la Banque mondiale.

Ce rapport contient entre autres les éléments suivants :

- ✓ La description des problèmes, abus et lacunes importants concernant la gestion du Projet au cours de la période considérée ;
- ✓ La description de toutes les recommandations finales faites par l'auditeur interne au cours de la période couverte par le rapport concernant les mesures correctives à prendre pour remédier aux problèmes, abus ou lacunes importants recensés ;
- ✓ La description de toutes les recommandations qui n'ont pas été approuvées par le Coordonnateur général ainsi que l'indication de ses raisons à cet égard ;
- ✓ L'indication de toute recommandation importante figurant dans les rapports précédents, au sujet desquelles des mesures correctives n'ont pas été mises en œuvre ;
- ✓ La description et l'explication des raisons de toute décision de gestion importante révisée au cours de la période couverte par le rapport ;
- ✓ Des informations concernant toute décision de gestion importante à laquelle l'auditeur interne ne souscrit pas ;
- ✓ Un résumé de tous les cas dans lesquels des informations ou une assistance requise par l'auditeur interne ont été refusées ;
- ✓ Un résumé du rapport présenté par l'auditeur interne au Coordonnateur Général concernant la mise en œuvre des recommandations faites par le Responsable Financier et Administratif.

Par ailleurs, l'auditeur interne donne son avis sur la portée de ses activités et la question de savoir si les ressources sont adaptées à la mise en œuvre des activités du Projet.

Pour rappel, selon les directives de la Banque, les dépenses inéligibles comprennent ce qui suit : Les dépenses non couvertes par les descriptions de projet et qui sortent du cadre des définitions de l'accord de financement ;

- ✓ Les dépenses déclarées inéligibles suite à des audits et/ou supervisions ;
- ✓ Les dépenses non couvertes par le projet et les catégories de dépenses (décrites) dans l'accord de financement ;
- ✓ Les dépenses dont le processus d'acquisition n'est en conformité, ni avec le plan de passation de marchés, et/ou les procédures de passation des marchés convenues de la Banque ;
- ✓ Les dépenses effectuées avant la date d'établissement légal de l'accord juridique ou, pour les projets comportant des dispositions de financement rétroactif, avant la date antérieure spécifiée dans l'accord de financement
- ✓ Les paiements effectués pour les dépenses engagées après la date de clôture, sauf accord explicite et contraire avec la Banque ;
- ✓ Les dépenses pour lesquelles l'emprunteur a été incapable de fournir des pièces justificatives suffisantes et appropriés.

V. Durée de la mission et lieu d'affectation

Le poste est basé à Kinshasa avec des missions dans l'aire d'intervention du Projet. La mission du Consultant s'étendra sur une durée prévisionnelle ne dépassant pas le 31 décembre 2024, avec possibilité de renouvellement en cas d'extension du Projet et sur une base d'évaluation satisfaisante des performances.

VI. Critère de performance

De manière générale, assurer la conformité aux stipulations de l'accord de crédit et de la lettre de décaissement. Les performances de l'auditeur interne seront évaluées sur base des critères ci-après :

- ✓ Charte d'audit interne, matrice des risques, plan annuel de travail annuel élaboré dans les délais ;
- ✓ Rapports d'audit interne élaborés dans les délais avec des constats et recommandations pertinents, objectifs et bien documentés ;
- ✓ Nombre de missions réalisées par rapport au nombre de missions prévu dans le plan de travail annuel ;
- ✓ Nombre et qualité des avis et conseils d'amélioration du contrôle interne fournie ;
- ✓ Notation d'ensemble en gestion financière du Projet, et plus particulièrement du Contrôle interne ;
- ✓ Contribution à l'Absence de dépenses inéligibles ;
- ✓ Opinions favorables exprimées par l'auditeur externe sur les comptes annuels ;
- ✓ Délais de mise en œuvre des recommandations des auditeurs internes et externes ainsi que celles des missions de supervision de l'IDA.

VII. Mode de recrutement

L'Auditeur Interne sera sélectionné selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels par approche ouverte et définie à la Section 7 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale le financement de programmes d'investissement » du mois de juillet 2016, version révisée en novembre 2017, en août 2018, en novembre 2020 et en septembre 2023 et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence.

VIII. Conditions de travail

- L'Auditeur Interne aura un bureau pour lui permettre de bien mener sa mission ;
- L'Auditeur Interne bénéficiera d'une rémunération négociée à charge du Projet ;
- Le projet mettra à la disposition de L'Auditeur Interne les moyens logistiques nécessaires à l'exercice de sa mission.

Fait à Kinshasa, le 22 mars 2024

MUNSYA MOLOMB'EBEBE

Coordinateur